

Appel à projets de recherche 2025 / 2026 « Précarité et santé mentale : cibler les plus fragiles »

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, créée par le décret 2019-1369 du 16 décembre 2019, est portée par l'Hôpital de Nanterre (CASH).

La Fondation, soutenue depuis son lancement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France, rejointe depuis par d'autres partenaires publics et privés, dont l'ARS Occitanie et l'ARS Guyane, a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales, via une approche scientifique solide. Elle soutient et développe la recherche pluridisciplinaire sur tous les aspects de la précarité, en rapprochant acteurs de terrain et chercheurs. Elle diffuse les connaissances sur les précarités, dans leur diversité et sur l'ensemble des territoires. Elle contribue au débat public sur les nécessaires évolutions dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Plus d'informations : www.fondation-recherche-precarite.org

Conformément à ses missions statutaires de financement de programmes de recherche dans une approche pluridisciplinaire sur les questions d'exclusion sociale et de précarité, **la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale émet un nouvel appel à projets de recherche sur la thématique « précarité et santé mentale »**, alors que la grande cause nationale consacrée à la santé mentale en 2025 est elle-même prolongée en 2026.

La Fondation souhaite par cet appel à projets contribuer à faire émerger de nouvelles solutions pour améliorer la prise en charge des problématiques de santé mentale pour les personnes précaires les plus vulnérables.

Ceci fait suite à l'appel à projets 2024/2025 qui a confirmé, par le nombre de candidatures reçues comme par les sujets abordés par les projets sélectionnés, que les problématiques de santé mentale et de précarité sont liées, et qu'il y a urgence à identifier les processus et les actions mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie des personnes, renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement, faire évoluer les approches.

La Fondation souhaite pour cet AAP 2025/2026 approfondir les travaux sur ces sujets, en ciblant des sous-thématiques qui répondent à des besoins identifiés dans les champs de la recherche, de l'intervention sociale et des politiques publiques.

Ces sous-thématiques, au nombre de trois - cf. ci-après, ont été identifiées en prenant compte à la fois les sujets déjà traités par les projets soutenus à l'issue de l'AAP 2024/2025 et les enjeux émergents issus de travaux scientifiques et institutionnels récents.

Sous-thématique 1 : Enfance et adolescence en situation de précarité, repérage et prévention des troubles psychiques

Les expositions précoces à la précarité, à l'insécurité ou à des environnements traumatiques, ont des effets cumulatifs sur le développement psychique de l'enfant et de l'adolescent, et ces publics doivent constituer une population prioritaire pour la prévention. Des alertes en ce sens ont été formulées par, entre autres, [le Défenseur des droits \(2021\)](#), [l'OMS et l'UNICEF \(2023\)](#), ou dans les données issues de [l'enquête ENFAMS de Santé Publique France \(2021\)](#). Le [dernier baromètre Unicef France-Fédération des acteurs de la solidarité](#) a également insisté sur la situation critique des enfants à la rue.

La vie précaire dès le plus jeune âge engendre une accumulation d'adversités et un déficit de résilience. Développer des outils de détection, de prévention et d'intervention adaptés dès l'enfance ou l'adolescence, dans le cadre de dispositifs innovants, est ainsi une priorité de santé publique.

Les projets de recherche pourront ainsi avoir pour objectifs :

- Aller au-delà de la documentation des impacts psychiques de la précarité sur les enfants et adolescents, pour se concentrer sur l'identification des dispositifs, existants ou à créer, de repérage précoce et d'accompagnement psychosocial les plus efficaces.
- Croiser les approches médicales, sociales, éducatives et communautaires.

Sous-thématique 2 : Précarité et familles monoparentales, effets psychiques et accompagnements

Les parents célibataires en situation de précarité constituent un groupe à double vulnérabilité : d'une part, exposés à des ressources limitées, des conditions de logement souvent défavorables, un emploi précaire ; d'autre part, porteurs d'une charge parentale sans relais de second adulte, ce qui conjointement augmente le risque de détresse psychologique, d'accès aux soins altéré, et d'effets en cascade sur les enfants.

Ces sujets restent encore insuffisamment documentés, même si déjà abordés dans certaines études : [Etude DREES 2021](#) ; [UNAF 2021 « La santé des parent solos »](#) ; [Parlement européen 2020 « The situation of single parents in the EU »](#) ; [Break Poverty Foundation 2024...](#)

Les projets de recherche pourront ainsi avoir pour objectifs :

- Etudier les mécanismes délétères (précarité économique, isolement social, charge de soins, logement, emploi) générant des troubles psychiques chez les parents célibataires, et surtout comment les enrayer.
- Evaluer des dispositifs d'accompagnement adaptés, ainsi que les meilleurs leviers d'intervention, dont l'insertion socio-économique et l'accès à l'emploi.

Sous-thématique 3 : Impact de la surexposition aux aléas climatiques sur la santé mentale des personnes précaires et interventions

Les personnes précaires sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique (canicules, inondations, pollution atmosphérique) tout en disposant des capacités d'adaptation les plus faibles (mal-logement, isolement, mobilité réduite, faible accès à l'information). Ces expositions multiples ont des effets psychiques immédiats (anxiété, stress aigu) et à long terme (« solastalgie », sentiment d'abandon, dégradation de l'estime de soi). Cette situation a été soulignée par l'[OMS \(2023\)](#), le [rapport de l'APA et EcoAmerica \(2021\)](#), [Frontiers 2021...](#)

La précarité énergétique et résidentielle établit un lien concret entre la vulnérabilité sociale et l'effet psychologique des aléas climatiques. Les conséquences sur les publics déjà fragilisés de la répétition des crises climatiques, induisant une dégradation environnementale chronique, restent peu documentées et mériteraient des études spécifiques, afin de co-construire des stratégies d'intervention contextualisées.

Les projets de recherche pourront ainsi avoir pour objectifs :

- Identifier les groupes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes sans hébergement stable ou en logements inadaptés, femmes enceintes, enfants...), en France - Métropole et Outre-mer. En particulier, l'impact des aléas climatiques sur le quotidien déjà difficile des familles monoparentales pourra être spécifiquement étudié, en écho à la sous-thématique 2.
- Evaluer des stratégies d'adaptation psychosociale, en lien avec les collectivités, les services sociaux et les acteurs du soin, les actions/dispositifs associés, pour intervenir sur ces phénomènes.

En réponse à cet appel, une attention particulière sera accordée aux projets établissant une collaboration étroite entre recherche et action, des projets de recherche « sur l'action, pour l'action ».

Les projets peuvent concerner la région Ile-de-France ou d'autres territoires, en particulier l'Occitanie, région concernée par les problématiques croisées des précarités et des aléas climatiques. L'inclusion dans les travaux de terrains d'étude en Guyane seront également recevables.

De nombreuses situations alliant précarité et santé mentale étant prises en charge à l'hôpital de Nanterre (CASH), dans ses missions de soin, d'hébergement et de réinsertion, des projets de recherche en lien avec ces réalités seront également accueillis avec le plus grand intérêt.

Dossier de candidature :

Dans un premier temps, il conviendra de fournir une **lettre d'intention, sous la forme d'un document de 2 pages maximum**, comportant les éléments principaux du projet : contexte, objectifs, méthodologie, résultats attendus, équipe de recherche, (co) financements ciblés.

Le dépôt de cette lettre d'intention se fera via une plateforme en ligne : aap.fondation-recherche-precarite.org du 9 décembre 2025, 14h00, au 9 février 2026, 23h59.

Les porteurs des **projets pré-sélectionnés** (mi-mars 2026) déposeront ensuite un **dossier de candidature complet** (cf. formulaire à remplir et documents à joindre en ligne), qui devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du porteur principal du projet, ainsi que de la structure associée ;
- Résumé du projet de recherche ;
- Description détaillée du projet comprenant : aspect novateur par rapport à la problématique « précarité et santé mentale » et les sous-thématiques mises en avant dans cet AAP ; objectifs recherchés ; méthodologie utilisée et rôle des différents intervenants ; conformité réglementaire et juridique des conventions à passer ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Budget global du projet, dont co-financements, et financement demandé à la Fondation ;
- Bibliographie synthétique ;
- CV courts, présentant les références académiques et/ou travaux de recherches principaux du porteur du projet ainsi que des principaux intervenants.

Rentreront ainsi en compte dans l'évaluation des projets : l'aspect novateur par rapport à la problématique ; la pertinence et la clarté des objectifs recherchés ; la solidité de la méthodologie utilisée et la clarté du rôle des différents intervenants ; la structuration et la cohérence du calendrier ; la clarté du budget et l'adéquation du financement demandé à la Fondation ; la pertinence des références académiques et/ou travaux de recherches des intervenants ; la formalisation des modalités de partenariat et des responsabilités du porteur de projet principal.

Les dossiers de candidature ne correspondant pas à l'appel, incomplets, ou remis après la date limite de dépôt fixée au 28 avril 2026, 23h59, ne seront pas pris en compte.

Les projets seront examinés par le Conseil scientifique, puis soumis pour sélection finale au Conseil d'administration de la Fondation. L'annonce aux lauréats est prévue en juin 2026.



Financement :

Le financement de la Fondation ne pourra de manière générale dépasser 40 000€, quelle que soit la durée du projet (de 1 à 3 ans). La Fondation se donne la possibilité d'adapter le niveau de financement en fonction de l'intérêt du projet, de sa complexité et/ou des territoires concernés.

Le financement par la Fondation devra être déterminant pour la mise en œuvre du projet, ce qui n'exclut pas la possibilité de faire appel à des fonds complémentaires.

Les dépenses éligibles sont précisées dans un document spécifique, à consulter sur la [plateforme de candidature en ligne](#).

Obligations du bénéficiaire :

Rapports de recherche :

- Des comptes-rendus des actions réalisés seront demandés tous les 6 mois, dans le cadre d'un processus de suivi méthodologique impliquant le référent scientifique du projet et un membre désigné par le Conseil scientifique de la Fondation.
- Une présentation à mi-parcours des avancements et premiers enseignements du Projet sera organisée, en présence de membres du Conseil scientifique de la Fondation. Ceci permettra notamment des premières communications et valorisations par la Fondation, ainsi que ses propres rapports vis-à-vis de ses financeurs.
- Les équipes s'engagent à fournir un rapport final, au plus tard 3 mois après la fin du projet, rapport susceptible de donner lieu à publication, sous forme de *working paper*, d'article, voire de livre, en plus des communications externes de la Fondation.

Communication :

- Apposition du logo de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale sur l'ensemble des documents et publications du projet de recherche, ou tout autre support produit ou activités réalisées.
- Mention du concours financier de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles, séminaires...).

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projets de recherche, vous pouvez adresser un courriel à : fondation-recherche-precarite.aap@ch-nanterre.fr